



ARRETE MUNICIPAL N° 101 / 2026
Autorisant une occupation du domaine public

Le Maire de Lorry-Lès-Metz,

VU la Loi Municipale Locale du 6 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de la police du Maire ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des départements et des régions ;

VU la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6.1 ;

VU Le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7 ;

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment la 40^{ème} partie « signalisation de prescription » approuvée par décret du 07 juin 1977 ;

Considérant la demande en date du 7 octobre 2026 de M. Jean-Michel AUBURTIN pour mettre en place un échafaudage et une benne au niveau du numéro 97 Grand' rue pour des travaux de réfection de toiture ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise ESPACE TOITURE RÉNOVATION, 4 Voie Romaine 57645 NOISSEVILLE, est autorisée à occuper le domaine public pour poser un échafaudage et une benne au niveau du numéro 97 Grand' rue, du 12 au 16 octobre 2026. Le passage des véhicules sur la voirie doit être maintenu.

Article 2 : L'entreprise ESPACE TOITURE RÉNOVATION a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle devra prendre toutes les précautions d'usage pour garantir la sécurité des riverains. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

Monsieur le Major de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux-Chênes

Monsieur le Chef de La Police Métropolitaine

Monsieur le responsable de l'entreprise ESPACE TOITURE RÉNOVATION

Fait à Lorry-Lès-Metz, le 8 octobre 2026

Le Maire



Philippe GLESER